

## Résumé de l'évaluation des menaces imminentes pesant sur l'épaulard résident du sud

Les ministres des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne, d'Environnement et Changement climatique Canada, en tant que ministre responsable de l'Agence Parcs Canada sont d'avis que l'épaulard résident du sud est confronté à des menaces imminentes pour sa survie et son rétablissement.

La répartition connue de cette population s'étend du nord de la Colombie-Britannique et du sud-est de l'Alaska, au centre de la Californie (Figure 1). Durant l'été, ces individus sont souvent aperçus dans les eaux au sud de l'île de Vancouver et au nord de l'état de Washington, où ils se rassemblent pour intercepter le saumon en migration.

Les ministres sont tous parvenus à cet avis après avoir consulté l'évaluation des menaces imminentes qui portait sur l'état biologique de la population d'épaulards résidents du sud, les menaces continues et les mesures d'atténuation. Les menaces importantes pour l'épaulard résident du sud sont la disponibilité des proies, les perturbations acoustiques et physiques et la contamination de leur environnement.

L'évaluation des menaces imminentes repose sur les meilleures connaissances disponibles, incluant les informations contenues dans :

- [la Mise à jour Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur L'épaulard \(\*Orcinus orca\*\) au Canada](#) ;
- [le Programme de rétablissement de l'épaulard \(\*Orcinus orca\*\), populations résidentes du nord et du sud des eaux du Pacifique au Canada](#) ;
- [le Plan d'action pour les épaulards \(\*Orcinus orca\*\) résidents du nord et du sud au Canada](#) ;
- [l'Examen de l'efficacité des mesures de rétablissement concernant les épaulards résidents du sud.](#)

Les ministres sont d'avis que l'épaulard résident du sud est menacé, de façon imminente et d'une telle manière qu'une intervention est nécessaire pour permettre la survie et le rétablissement éventuel.

L'épaulard résident du sud est listé comme espèce en voie de disparition à l'annexe 1 de la Loi sur les espèces en péril. La stratégie de rétablissement fédérale a été publiée sur le registre public des espèces en péril en 2011. Comme l'indique le programme de rétablissement fédéral, l'objectif de rétablissement à long terme est de :

« Assurer la viabilité à long terme des populations d'épaulards résidents en mettant en place et en maintenant des conditions démographiques qui permettent de soutenir leur potentiel reproductif, leur variation génétique ainsi que leur continuité culturelle. »

Il ne reste que 76 individus et la population est en déclin. En plus, la population est séparée en petites unités fermées à l'immigration et à l'émigration, leur capacité de croissance démographique est limitée par une série de caractéristiques biologiques et de facteurs sociaux, y compris la maturité sexuelle tardive, un petit nombre de femelles reproductrices et de mâles matures, de longs intervalles entre les vêlages, et ils dépendent de la transmission culturelle pour acquérir des informations écologiques et sociales.

L'évaluation complète menaces imminentes préparée par Pêches et Océans Canada en collaboration avec l'Agence Parcs Canada, Environnement et Changement climatique Canada et Transports Canada, qui a alimenté l'avis des ministres, sera publiée dans le Registre public des espèces en péril en juillet 2018.

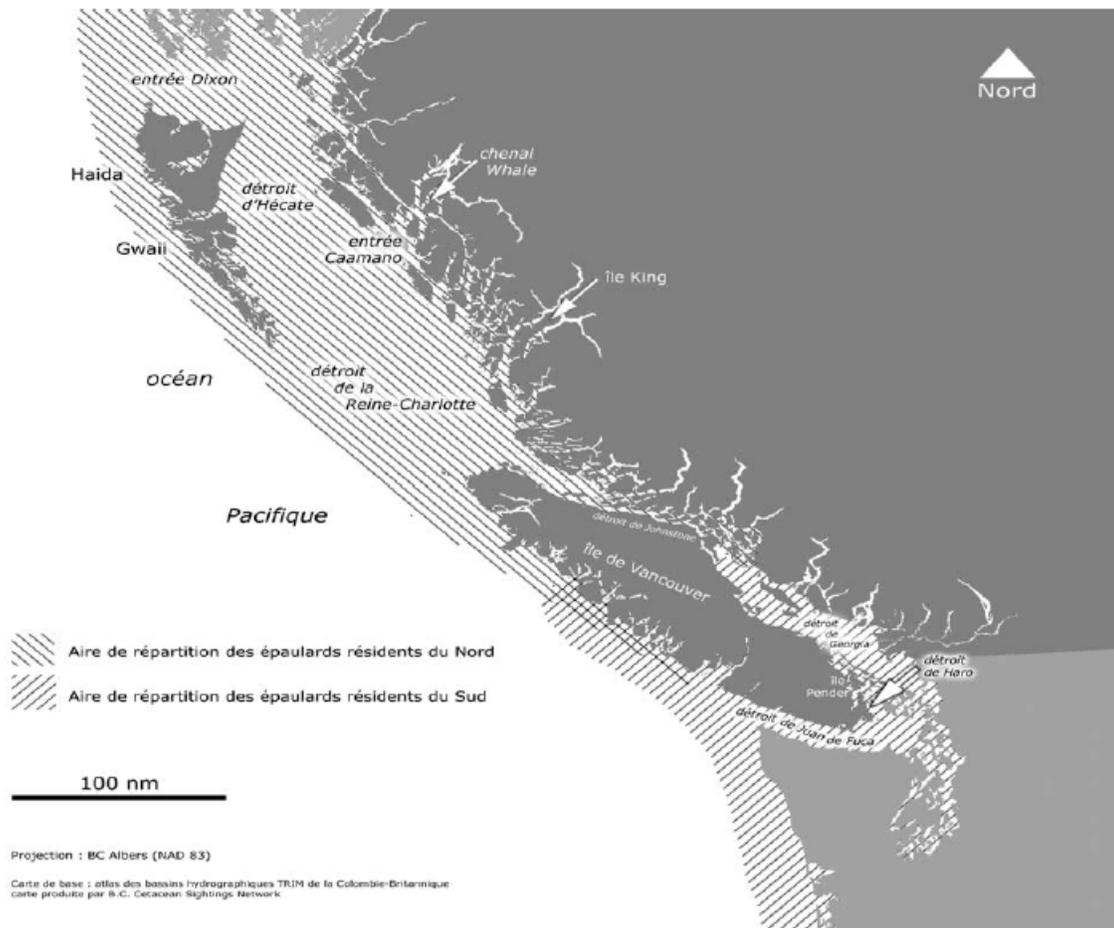


Figure 1. La côte de la Colombie-Britannique et du nord-ouest de l'état de Washington montrant les aires de répartition générales des populations d'épaulards résidentes du sud et du nord.